

**PARCOURS DU SALARIE EN
SITUATION DE HANDICAP**

DATE : MAI 2025

Identification des stagiaires en situation de handicap

Adaptation des objectifs en fonction du poste de travail sous la directive du chef de service et de la direction

Adaptation du plan cours en fonction des difficultés prévisibles

Réorganisation des groupes de stagiaires suivant les niveaux, les rythmes et les aménagements

Adaptation des horaires et du rythme

Adaptation des modalités de transmission et de contrôle

Coordination entre les stagiaires et définition des rôles dans la participation des stagiaires

Adaptation physique des moyens pédagogiques comme la disposition des écrans, l'éclairage de la salle, la disposition des tables et des chaises, les supports de transmission oraux, papier, numérique, vidéo.

Le règlement intérieur sera adapté suivant la politique de la direction de l'entreprise cliente.

Pour toute information complémentaire sur votre dossier vous pouvez nous contacter par téléphone au 06 26 86 86 08 ou par mail à sc@alis13.fr. Rapprochez-vous également de la personne en charge de votre dossier.